

# L'ACTU

DE LA DÉMOCRATIE EN SANTÉ

## PRINTEMPS DES DROITS, PRINTEMPS DES VOIX : LA SANTÉ EN MOUVEMENT

### ZOOM SUR NOS INSTANCES

CRSA, CTS, droits des usagers : découvrez les acteurs qui donnent vie à la participation citoyenne en région | p. xx

### MAI, MOIS DE L'EUROPE

Entretien exclusif avec Philippe Seidel : regards croisés sur la santé en Europe... et un avant-goût de la plénière d'octobre ! | p. xx

### 20 ANS DE LA LOI HANDICAP

Christophe Alligier revient sur cette mesure phare de 2005 : quelles avancées depuis 20 ans ? | p. xx



Ma santé

# L'Actu de la Démocratie en Santé ●●●●



## Bulletin n°3

---

**L'édito**      ***Printemps des droits, printemps des voix :  
où est la santé dans tout ça ?***

---

### **Les coulisses de la Démocratie en Santé**

*L'actualité des instances*

#### **1. LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE**

Label Droits des usagers : la campagne 2025 est lancée !	p. 8
Rapport Droit des usagers	p. 10
Réunion plénière de la CRSA du 6 mai	p. 11
Les Villages Santé 2025 en Bourgogne-Franche-Comté : Une célébration de la santé et de l'engagement communautaire	p. 12
Retour sur le séminaire CPTS et prévention : promouvoir la santé : partager pour s'améliorer	p. 16
Les visages de la CRSA - Portrait de Colette Prevost	p. 18

#### **2. LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ**

Ouverture de l'espace "Mon territoire" sur Ma Santé en Bourgogne-Franche-Comté : le nouvel outil des CTS vers le grand public	p. 20
Défis d'attractivité des métiers de santé : le CTS 70 passe à l'action !	p. 22
Faciliter l'installation de nouveaux médecins sur le territoire nivernais	p. 26

---

## La santé sur le territoire

*Le mot des acteurs du quotidien*

### 1. LE MOT DE L'EXPERT

Interview de Christophe Alligier de la CSMS - 20 ans de la loi handicap p. 28

### 2. LES PARTENAIRES DU BULLETIN S'ADRESSENT À VOUS !

"Agissez pour la santé de tous, représentez les usagers !" de France Assos Santé Bourgogne-Franche-Comté p. 30

"Soins primaires : pour un service public de la santé" de l'ARUCAH p. 32

---

## Hors des sentiers battus

*Explorons les voies alternatives pour l'accès à la santé en BFC*

### 1. L'INVITÉ DU BULLETIN

Donner une voix aux aînés : l'Europe face au défi du vieillissement p. 34

---

## L'astuce du Bulletin

*Conseils pratiques et informations*

Qu'est-ce que le télésoin ? p. 38

---

## Agenda

*Les Rendez-vous en BFC*

Les rendez-vous de juillet/août/septembre p. 42



---

## L'édito

### **Printemps des droits, printemps des voix : où est la santé dans tout ça ?**

Mois de Mai, mois de l'Europe, le printemps 2025 a été marqué par les appels à une démocratie plus vivante. Mais qu'en est-il de la place de la santé dans les débats publics internationaux ?

Alors que l'Union européenne renforce son rôle dans la gestion des grandes crises sanitaires, des chaînes d'approvisionnement pharmaceutiques ou encore de la transition numérique des systèmes de soins, la place de la santé dans les politiques publiques européennes reste en tension entre compétences limitées par les traités et attentes croissantes des citoyennes et citoyens.

Au-delà des institutions bruxelloises, c'est dans nos territoires que la santé bouge, que les voix s'élèvent, que les droits s'affirment. La démocratie en santé, ancrée localement, fait émerger des espaces de dialogue, de co-construction et parfois de contestation. Les conseils territoriaux de santé, les usagers engagés, les professionnels mobilisés sont autant de forces vives qui rappellent que la santé ne se décrète pas uniquement depuis le sommet, mais se construit également sur le terrain.

Ce numéro s'inscrit dans cette dynamique : faire entendre les voix du terrain tout en interrogeant les ambitions européennes. Où est la santé, en effet, dans tout cela ? Partout, si on tend l'oreille. Elle est dans les droits des patients, dans les mobilisations collectives, dans les politiques de prévention ou de lutte contre les inégalités. Elle est dans le souffle d'un printemps démocratique qui ne demande qu'à éclore.

Et si, enfin, santé rime avec proximité, solidarité et citoyenneté, suivons l'essor de cette dynamique de printemps et engageons nous dès la rentrée vers un automne des droits concrets et des voix entendues.

Santément vôtre,  
Louise Lepage,  
Chargée de mission Démocratie en Santé

Oppie s'engage pour une Europe de la santé !



*J. P. P.*

## **La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie**

### Label Droits des Usagers 2025

*LA CAMPAGNE EST LANCÉE !*

La CRSA et l'Agence régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté s'associent une nouvelle fois pour lancer l'appel à candidatures pour l'édition 2025 du label « Droits des usagers de la santé ».

Ouvert jusqu'au 31 août, ce label vise à encourager et valoriser des démarches innovantes, portées par des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales, qui placent les usagers au cœur de leur projet.

Des propositions d'actions concrètes

Depuis sa création, le label distingue des actions concrètes où la participation des usagers ne se limite pas à un affichage de principe, mais devient un véritable moteur de transformation. Information accessible, concertation, co-construction, évaluation partagée : les initiatives labellisées démontrent que les droits des usagers peuvent devenir des leviers puissants d'amélioration des parcours, à condition d'être pleinement investis.

L'édition 2024 en a apporté une illustration particulièrement parlante, avec trois projets primés par la Commission spécialisée des droits des usagers (CSDU) de la CRSA.

#### **Une vidéo auto-réalisée**

Toujours à Besançon, l'Association pour les Familles de Traumatisés Crâniens a imaginé un court-métrage pédagogique sur les réclamations en établissement médico-social. Réalisé par quatre personnes accompagnées du SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Personnes Handicapées), ce film aborde les droits à se plaindre et à être entendu avec humour et clarté. Il a été pensé pour ouvrir le dialogue et rendre ce droit plus concret et plus simple à exercer, même dans des contextes de vulnérabilité.

#### **Une salle d'habitation aux soins**

L'EPNAK a reçu le troisième prix pour sa salle d'habitation aux soins, conçue avec les professionnels, les personnes accompagnées et leurs familles. En reconstituant des environnements médicaux familiers et rassurants, ce dispositif permet d'aborder plus sereinement les actes de soins et évite de nombreuses ruptures dans les parcours de santé. L'initiative, inspirée par une expérience amiénoise, a déjà fait ses preuves dans le département de l'Yonne.

## Un théâtre Forum

A Besançon, Leïla Hannouni, infirmière libérale, a initié un théâtre forum au cœur du quartier des Clairs-Soleils. Pensée avec les habitants et soutenue par la CPTS CaPaciTÉS, cette action a renversé les rôles traditionnels pour inviter les usagers à exprimer leurs attentes face aux professionnels de santé. Une manière originale de questionner les pratiques, de lever les freins à l'accès aux soins, et à terme, de poser les bases d'une future maison de santé de quartier.

## Lancement de l'édition 2025

L'édition 2025 du label souhaite poursuivre cette dynamique en mettant en lumière les projets qui intègrent véritablement les usagers dans leur gouvernance, leur fonctionnement ou leur impact territorial. Les lauréats seront choisis à l'automne prochain, après instruction des candidatures par la CSDU.



\*Inauguration du Théâtre Forum, 1er prix du Label 2024

*Claire Brodier,  
Chargée de mission Démocratie en Santé*

## La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

### Rapport Droits des Usagers 2024

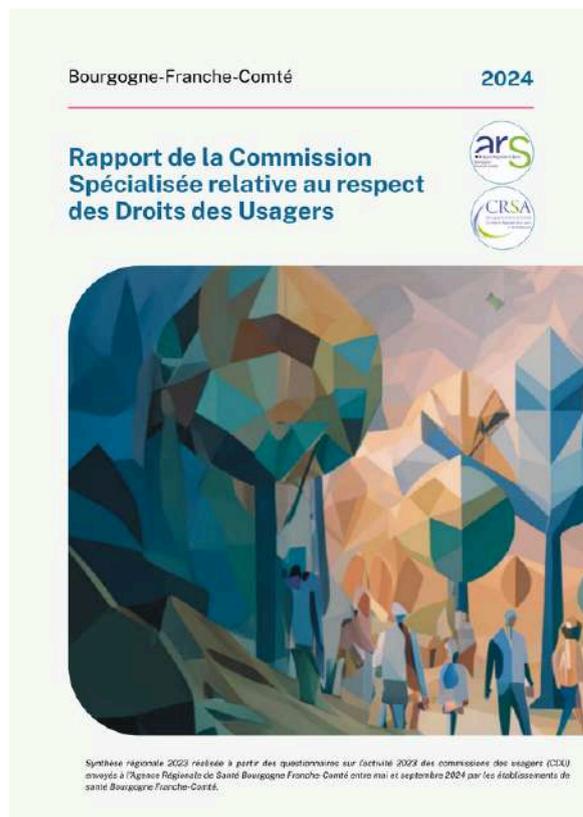
La Commission spécialisée des droits des usagers (CSDU) de la CRSA Bourgogne-Franche-Comté publie son rapport annuel sur le respect des droits des usagers dans les établissements de santé de la région. Basé sur les données 2023, ce bilan met en lumière à la fois des progrès réels et des fragilités persistantes.

Premier constat encourageant : les représentants des usagers (RU) sont de plus en plus présents. Le taux de sièges pourvus atteint désormais 83 %, en hausse régulière ces dernières années. C'est un signe positif, qui montre une mobilisation croissante autour de cette mission essentielle.

Autre évolution notable : les établissements communiquent mieux sur la place des RU. Dans 97 % d'entre eux, le livret d'accueil mentionne leurs coordonnées, ce qui facilite l'identification et le contact par les usagers. Les moyens mis à disposition pour exercer leur mandat sont également en progression.

Mais la réalité reste contrastée. Dans certains territoires, exercer ce rôle reste difficile, faute d'accompagnement ou de reconnaissance suffisante. Et si les réclamations ont retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire, cela ne garantit pas pour autant que chaque voix est entendue ni que chaque situation est traitée de façon équitable.

Ce rapport est aussi un appel : mieux faire connaître les RU, faciliter leur engagement, valoriser leur expertise issue du terrain. Car sans eux, la démocratie en santé reste incomplète.



\*Rapport de la Commission Spécialisée des Droits des Usagers 2024

Claire Brodier,  
Chargée de mission Démocratie en Santé

## **La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie**

### Retour sur la plénière du 6 mai dernier

Le 6 mai dernier, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Bourgogne-Franche-Comté a tenu sa séance plénière à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Dijon. Professionnels, représentants d'usagers, élus et citoyens étaient réunis pour un temps d'échange autour des grands sujets qui traversent le système de santé régional.

Le cœur des discussions a porté sur la situation économique et financière des établissements de santé et médico-sociaux. Dans un contexte de fortes tensions budgétaires, les interventions ont mis en lumière les difficultés persistantes du secteur, mais aussi les efforts déployés pour maintenir l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge.

Cette plénière a également été l'occasion d'un vote important sur la révision partielle du Projet Régional de Santé (PRS). Ce document de pilotage fixe les priorités régionales en matière de santé pour les années à venir. Le vote a permis de valider les premiers ajustements apportés au PRS 2023-2028, en lien avec l'évolution des besoins sur le territoire.

La séance a également permis de faire un point sur l'actualité des différentes commissions spécialisées de la CRSA. Parmi elles, la Commission Droits des Usagers a lancé officiellement l'édition 2025 du Label régional, qui récompense chaque année des projets favorisant la participation active des usagers dans le champ sanitaire et médico-social.

En parallèle, plusieurs initiatives récentes ont été mises en lumière, comme les Villages santé organisés à Auxerre et Dijon, qui ont permis de sensibiliser le grand public différents enjeux de santé comme la prévention, la nutrition, le sport, l'environnement, addictions dans un format convivial et accessible.

Ce rendez-vous à Dijon a confirmé la vocation de la CRSA à être un espace de dialogue, de réflexion et de co-construction. Une dynamique que ses membres entendent bien poursuivre lors de la prochaine séance plénière, prévue le 2 juillet à Besançon.



*Claire Brodier,  
Chargée de mission Démocratie en Santé*

## La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

Les Villages Santé 2025 en Bourgogne-Franche-Comté : Une célébration de la santé et de l'engagement communautaire

À l'occasion de la Journée mondiale de la Santé, la région Bourgogne-Franche-Comté a vibré au rythme des Villages Santé : une initiative innovante qui a marqué les esprits à Auxerre et Dijon. Ces événements, portés par les municipalités partenaires et la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), ont permis de sensibiliser le grand public à l'importance de la santé sous toutes ses formes.



### Un concept innovant, intégrée dans une dynamique collective

Imaginée pour permettre aux associations et organismes locaux des secteurs médico-sociaux et sanitaires de sensibiliser le grand public, et se faire connaître, la première édition des Villages Santé a été un véritable succès.

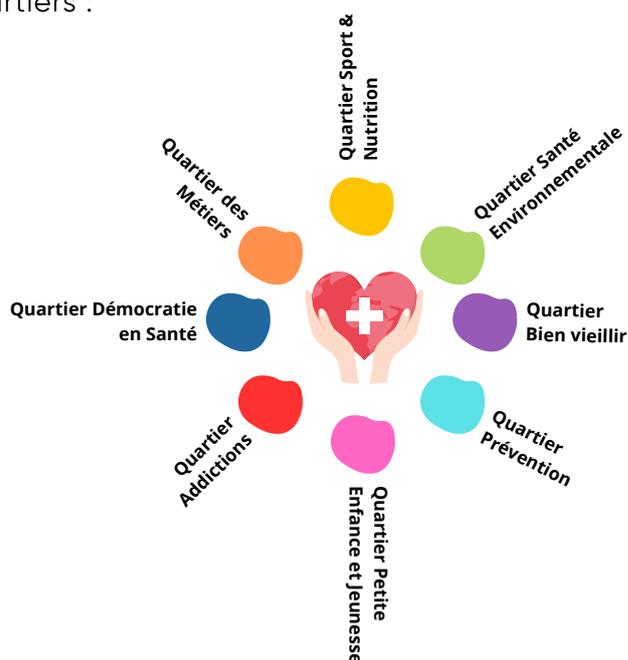
Portés par la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et les municipalités partenaires, les Villages Santé ont pour ambition de sensibiliser les citoyens à la santé dans toutes ses dimensions. Associations, professionnels du médico-social, acteurs locaux...

Plus de 22 structures se sont mobilisées pour ces premières éditions, proposant animations, jeux, démonstrations ou ateliers interactifs permettant d'aborder de manière accessible des sujets parfois complexes. À Dijon, un mini-jeu par quartier, soutenu par la CPAM, a permis aux visiteurs – enfants comme adultes – de parcourir l'ensemble des stands. Une fois le parcours complété, un kit dentaire était offert, favorisant ainsi l'apprentissage par la participation.



## Vitalis : une dynamique collective au cœur des Grésilles

À Dijon, l'événement s'est intégré dans le cadre plus large de la Semaine Santé aux Grésilles, Vitalis : une initiative citoyenne soutenue par la mairie de Dijon et pilotée localement dans le quartier des Grésilles. Cette semaine de sensibilisation a permis de tisser des liens entre institutions, associations et habitants. Grâce à Eddie Marchand, les portes de cette semaine santé se sont ouvertes, permettant ainsi au Village Santé de devenir l'après-midi de clôture de Vitalis illustrant parfaitement l'importance de la coopération locale. Les visiteurs ont pu se sensibiliser à divers aspects de la santé, au travers de huit quartiers :



## Des objectifs clairs et ambitieux et des quartiers pour sensibiliser

Les Villages Santé ont pour but de sensibiliser le public à l'aspect multifactoriel de la santé et de mettre en lumière les acteurs locaux engagés pour le bien-être de tous.

L'engagement des exposants a captivé l'attention du public, y compris celle des plus jeunes, qui ont montré un intérêt et une attention remarquables, au grand étonnement de nos partenaires ! A Dijon, le mini-jeu eu un rôle prépondérant dans cette émulation, en récompensant les visiteurs ayant suivi les présentations d'au moins un stand par quartier. Grâce à un partenariat avec la CPAM, la complétion de cette activité donnait droit à un kit dentaire.



Michèle Le Goff, Présidente du CTS 89 et Maire d'Auxerre, au Village Santé d'Auxerre



Initiation aux premiers secours par le Centre de formation paramédicale, au Village Santé de Dijon



Activité smoothie par la Maison Sport Santé de l'Yonne, au Village Santé d'Auxerre.

## Les enfants du quartier des Grésilles : une jeunesse pleinement actrice

L'implication des plus jeunes a été particulièrement remarquable : à Dijon, les élèves des services périscolaires des Grésilles ont été sensibilisés aux numéros d'urgence et à l'importance d'une alimentation équilibrée grâce à l'accompagnement de leurs animateurs. Au cours de la semaine précédant l'événement, ils ont conçu des flyers et une pyramide alimentaire exposés dans le Village Santé, symboles de leur appropriation du sujet. Un grand merci aux équipes périscolaires pour leur engagement : Saïd EL KASSIMI-EL MANSOURI, Marion NURDIN et Isabelle ROIG-PONS !



Groupes d'enfants au stand Démocratie en santé du Village Santé de Dijon.



Exposition des enfants des services périscolaires des Grésilles, au Village Santé de Dijon.

## Un bilan positif et des perspectives pour 2026

Les retours enthousiastes des participants, exposants et partenaires confirment le potentiel de l'initiative. À l'horizon 2026, les organisateurs envisagent un déploiement dans l'ensemble des chefs-lieux départementaux de la région, avec un accent renforcé sur la participation des établissements scolaires et un temps d'ouverture institutionnel pour donner davantage de visibilité à l'événement. Merci à tous les membres des CTS de Côte-d'Or et de l'Yonne pour leur implication : nous comptons sur vous pour la deuxième édition !

Déjà, les bases sont posées pour faire des Villages Santé un rendez-vous régional incontournable autour de la santé, de la prévention et de l'engagement local.

Louise Lepage,  
Chargée de mission Démocratie en Santé



Discours au Village Santé de Dijon.



Stand Démocratie en santé avec Emmanuel Ronot, Président de la CRSA, Adel Bouakline, Vice-président du CTS 89, Michèle Le Goff, Présidente du CTS 89, et Jean-Mary Defossez, Président de la Formation organisant l'expression des usagers du CTS 89, au Village Santé de Dijon.



Discours d'ouverture, Village Santé d'Auxerre, par Damien BORGNAT, Directeur Territorial ARS 89, Gilles PIRMAN, Président du Conseil Départemental 89, Emmanuel RONOT, Président de la CRSA, Maryline SAINT-ANTONIN, xx,



Démonstration de karaté au Village Santé de Dijon.



Stand Démocratie en santé avec Colette Prevost, membre du CTS 21, au Village Santé de Dijon.

## **La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie**

### Retour sur le séminaire CPTS\* et prévention : promouvoir la santé : partager pour s'améliorer

Retour sur le séminaire CPTS (1) et prévention : promouvoir la santé : partager pour s'améliorer

Le 17 avril dernier à l'Ecrin à Talant, les commissions spécialisées prévention et organisation des soins de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ont organisé avec l'appui de la Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné (FeMaSCo) un séminaire pour permettre aux CTS et à la CRSA de mieux connaître les missions et activités des CPTS et d'échanger sur les engagements possibles dans le champ de la prévention promotion de la santé.

La commission Usagers de la CRSA était également présente en force parmi les 70 participants issus des CPTS, de la démocratie en santé et du réseau régional d'appui en prévention promotion de la santé RRAPPS.

12 ateliers thématiques ont permis de démontrer la puissance de l'intelligence collective : Nutrition, Addictions, Santé Environnement, Vaccinations, Dépistage des cancers, Santé mentale, Enfants, Personnes âgées, Handicap, Réduire les inégalités sociales de santé, Intégrer la prévention dans ses pratiques et Place des Usagers dans les CPTS.

Les 70 participants ont réfléchi ensemble, fait connaissance, partagé leurs expériences et expertises, valorisé des initiatives inspirantes en Bourgogne-Franche-Comté, travaillé à des solutions, se sont rapprochés, un véritable coup de pouce pour structurer de futurs projets.

Les interventions de la journée ont notamment porté sur les fondamentaux en promotion de la santé et sur l'approche Une Seule Santé (USS). A l'occasion de la journée, les pilotes USS de l'ARS ont lancé un appel à manifestation d'intérêt.

Les recommandations recueillies pendant la journée et les perspectives de celles-ci feront l'objet d'une synthèse qui sera formellement approuvé en CRSA.

Audrey Remond

(1) Communautés professionnelles territoriales de santé



## La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

### Les visages de la CRSA - Portrait de Colette Prevost



Colette Prevost

*Membre de la CRSA comme représentante des associations de protection de l'environnement agréées*

#### **Nature**

*Elle se présente aussi modestement que son CV (in English, please !) est impressionnant. Simple, sans chichi, rassérénée par un thé fumant en cette blême après-midi plombée de frimas, Colette Prévost dévoile ses accomplissements, ses aspirations, ses tourments... tout en employant à l'envi le mot "Schmilblick" ! Nature, vous dis-je.*

Cela commence (classiquement) par un écueil dans le parcours professionnel. " Je travaillais dans la recherche pharmaceutique. Mon dernier poste [...] je dirigeais 45 personnes avec différentes disciplines. J'avais des équipes dans des labos en Hollande, en Allemagne. [...] Et puis nous avons tous été licenciés en 2013 ". Par curiosité, goût de la transmission, de l'enseignement (et sans doute une volonté farouche de rebondir), elle prend des cours du soir au Cnam afin d'être compétente en matière de formation et conseil. Quand l'étonnement se teinte d'admiration ("Vous avez fait un master à 57 ans ?" ), elle minimise "Oui, enfin, les modules principaux"... Mais précise en souriant : "Et je les ai eus !".

Et puis, en parallèle, l'engagement. Au sein de l'association France Nature Environnement, qui mène des activités d'éducation grand public et des missions de plaidoyer au sein de différentes instances. Avec son parcours dans le domaine de la santé, c'est en toute logique que Colette Prévost se propose à la CRSA (1), "pour faire entendre la voix des associations d'environnement [...] et aussi écouter, comprendre les problématiques de tout le système médico-social. Ce qui me choque le plus, c'est que tout est en silo et que chacun dépense beaucoup d'énergie pour faire des choses qui sont les mêmes que celles des voisins d'à côté".

Par besoin d'agir *"pour avoir l'impression que ça avance"*, elle s'investit également dans le CTS 21 (2). *"Au mois de juin dernier, on a fait à Semur-en-Auxois un après-midi sur les urgences : comment ça marche, qu'est-ce qu'il faut faire, etc."*. Constat identique : même certains personnels de santé ayant animé des ateliers ont découvert comment l'ensemble du système fonctionne. *"Si on mettait tout en cohésion, si on partageait, ça irait mieux"*.

Aussi salue-t-elle les journées thématiques à la CRSA, en citant la conférence de 2024 sur les vulnérabilités liées à la santé : *"Ça avait été drôlement intéressant parce qu'ils avaient fait venir en même temps un juriste, un anthropologue, un sociologue, etc. [...] Ça acculture tout le monde au sujet !"*.

Mais ensuite ? Comment avoir un impact ? Comment prêcher les non-convaincus ? L'épuisement guette : *"Tout fonctionne sur le bénévolat. [Pour l'action à Semur] on était quatre au début, et je me suis retrouvée toute seule à la fin"*. L'indignation s'invite : *"Pour faire partie de la CSP (3), ce qui me révolte un peu, c'est qu'on pense toujours soit à la répression soit au curatif, mais jamais suffisamment à la prévention. [...] L'ancien ministère de la santé, c'était "prévention", mais on a bien vite enlevé le mot, malheureusement !"*. Le découragement menace : *"On a tellement une rafale de mauvaises nouvelles..."*. Citant ainsi l'allègement de la réglementation sur les pesticides, les PFAS dans l'eau du robinet, la multiplication des cancers... *"C'est vraiment le pot de terre contre le pot de fer"*.

Quel serait le motif d'espoir ? On s'inquiète de sécher un peu... *"Quand on voit un Trump en plus, comment trouver une bonne nouvelle ?"*. Et puis, tout de même, ce serait la mobilisation des populations : *"Les gens commencent à comprendre que oui on va bétonner en bas de chez eux, on va enlever les trois pauvres arbres qui existent [...] que si on bousille la végétation, les animaux, etc., le cadre vie change. Ça agit sur le psychique, ça agit sur la biodiversité... C'est One Health tout le temps, quoi !"*.

Si ce concept, reliant la santé de tout le monde du vivant, infuse lentement dans les hautes sphères, à la racine la prise de conscience semble s'accélérer, et *"si les politiques ne veulent pas avancer, et bien que ce soit le peuple qui fasse avancer les choses ! Parce que partout on voit des petits groupes de gens qui essaient de faire avancer... le Schmilblick !"*.

Marion Defaut

(1) Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Bourgogne-Franche-Comté

(2) Conseil territorial de santé de Côte-d'Or

(3) Commission spécialisée prévention

## Les Conseils Territoriaux de Santé

Ouverture de l'espace "Mon territoire" sur Ma Santé en Bourgogne-Franche-Comté : le nouvel outil des CTS vers le grand public

La plateforme régionale Ma Santé en Bourgogne-Franche-Comté s'enrichit d'un nouvel espace : "Mon territoire", une section pensée pour renforcer l'ancrage territorial des politiques de santé et favoriser une information de proximité à destination du grand public. Accessible depuis le site principal, cet espace propose désormais un sous-onglet pour la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), ainsi qu'un sous-onglet pour chacun des huit Conseils Territoriaux de Santé (CTS) de la région. Chacune de ces instances dispose ainsi de sa propre page, destinée à rapprocher les politiques de santé des citoyens et à valoriser les dynamiques locales.



### Une vitrine numérique pour les Conseils Territoriaux de Santé

L'objectif de cet espace est clair : offrir aux CTS une vitrine numérique. Cet outil permet de valoriser les dynamiques locales, de partager les actions menées sur les territoires et de faire entendre la voix des acteurs de santé dans chaque département. Chacun de ces espaces permet aux CTS de diffuser leurs productions, réflexions et actualités, contribuant à faire connaître leur rôle et à renforcer la lisibilité de leurs actions auprès du grand public.

Les CTS de la région disposent désormais chacun de leur propre page, accessible depuis un onglet dédié, leur permettant d'être représenté individuellement tout en centralisant l'information sur une seule et même plateforme dédiée à la Démocratie en Santé, renforçant ainsi son accessibilité pour les citoyens.

## **Un outil pour renforcer l'équité territoriale et la démocratie en santé**

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans une démarche plus large de démocratie en santé, en garantissant un accès égalitaire et transparent à l'information et en renforçant l'équité territoriale : en évitant une centralisation excessive, chaque territoire dispose désormais d'un accès égal à une plateforme de diffusion, tout en garantissant la cohérence d'ensemble.

Pour les citoyens, c'est l'occasion de mieux comprendre qui agit pour leur santé à l'échelle locale, et de s'informer sur les projets portés dans leur département. Pour les professionnels et les institutions, c'est un outil de communication renforcé, au service d'une santé plus participative et ancrée dans les réalités de terrain. C'est un accès libre, centralisé et lisible aux productions des instances territoriales. Le site permet ainsi de mieux faire connaître les missions, les projets et les engagements des CTS et de la CRSA, tout en facilitant le dialogue entre les citoyens, les professionnels de santé et les institutions.

## **Une communication facilitée et une architecture claire**

Bien que regroupés au sein d'un même site, les espaces départementaux conservent une identité propre et une autonomie éditoriale. L'architecture du site a été soigneusement conçue pour éviter toute confusion : les contenus ne sont pas mélangés, et chaque page reste clairement identifiée par territoire. Ce nouveau dispositif vient ainsi renforcer les stratégies de communication territoriales, en offrant un support stable, clair, et accessible à tous, tout en s'inscrivant dans une démarche régionale cohérente.

## **Une dynamique en construction**

Les espaces départementaux seront progressivement enrichis par les contributions des CTS. Ce nouveau service constitue une avancée concrète au service de la transparence, de plus de transversalité et de la participation citoyenne.

Découvrez dès maintenant l'espace "Mon territoire" sur <https://ma-sante-en-bourgogne-franche-comte.org>

*Louise Lepage,  
Chargée de mission Démocratie en Santé*

## **Les Conseils Territoriaux de Santé**

### **Défis d'attractivité des métiers de santé : le CTS 70 passe à l'action !**

Fabien Grandjean, co-pilote du groupe de travail "Attractivité" du Conseil Territorial de Santé de Haute-Saône (CTS 70), nous éclaire sur les enjeux et les ambitions de ce projet. Porté par l'association Handy'Up, dont Patrizio Iacovelli, directeur de l'association, est également pilote du groupe de travail et vice-président du CTS. Ce projet vise à faire face aux difficultés de recrutement dans les secteurs de la santé et du médico-social.

#### **Les défis de la Haute-Saône**

Comme de nombreux territoires ruraux, la Haute-Saône est confrontée à une pénurie de professionnels de santé, souvent attirés par les grandes agglomérations. En parallèle, le secteur médico-social fait face à des difficultés supplémentaires, notamment en lien avec la question du Ségur de la santé et la concurrence entre structures.

La mobilité, notamment dans les zones peu desservies par les transports en commun, constitue un autre frein majeur, comme le souligne M. Grandjean. Ces difficultés affectent aussi l'intérêt des jeunes pour les carrières médicales et sociales, alors que les besoins croissent sous l'effet du vieillissement de la population et des défis d'attractivité des métiers du champ de la Santé (métiers du soin, du social et du médico-social).

#### **La création d'un poste de chargé de mission, déjà pourvu et actif**



*Conférence de presse du 16 octobre 2024*

Face à ce constat, et sur proposition du groupe de travail attractivité réunissant les différents représentants du champ de la santé sur le département, le CTS 70 a pris une initiative audacieuse : créer en 2024 un poste de chargé de mission attractivité, financé par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté (ARS BFC). Ce poste vise à renforcer la visibilité et l'attrait des métiers de la santé et du médico-social (ville, institution, domicile / publics ou privés) sur le département.

Depuis mars 2025, Madame Vernier a pris ses fonctions avec une mission claire et une volonté forte de favoriser la coordination entre les acteurs locaux et insuffler une dynamique collective pour renforcer l'image des métiers de la santé et du médico-social.

*"Plus on est, plus on trouvera des solutions",* affirme-t-elle



Madame Vernier - chargée de mission attractivité



Le premier objectif est donc de fédérer le plus grand nombre d'acteurs de la santé et du médico-social du département afin de coordonner les actions et d'éviter que chacun ne travaille isolément. L'ambition est de rassembler nos forces sous le même drapeau pour être plus efficaces ensemble. Ainsi est né le réseau Santé Accompagnement 70.

Dans cette optique, un diagnostic a été réalisé pour recenser les initiatives existantes, les forces en présence et les actions déjà mises en œuvre. Ce travail vise à partager ces ressources et à les essaimer au bénéfice de tous, en créant des synergies entre les acteurs. À ce jour, le réseau Santé Accompagnement 70 regroupe déjà des structures telles que Handy'Up, la Mutualité Française 70, le Groupe Hospitalier 70, l'Association Hospitalière de Bourgogne-Franche-Comté, la Fondation Arc-en-Ciel, l'Aide à Domicile en Milieu Rural, l'association Eliad, ainsi que les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et Contrats Locaux de Santé du territoire, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF) 70, du Conseil Départemental 70 et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Au-delà de cette mission de coordination, le projet s'articule autour de trois autres axes majeurs :

- Promouvoir les métiers de la santé et du médico-social auprès des jeunes.
- Valoriser la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT) dans les structures locales.
- Développer des outils de communication attractifs pour les métiers et pour le territoire.

Le poste de chargée de mission bénéficie d'un financement expérimental par l'ARS pour couvrir les charges directes sur une durée d'un an. Cependant, pour garantir le bon fonctionnement de cette mission, les acteurs du territoire se mobilisent pour combler les besoins supplémentaires à sa mise en œuvre. Le porteur de projet prend en charge les frais de gestion et d'"hébergement", tandis que tous les autres acteurs apportent leur contribution en mutualisant leurs ressources, compétences, outils, et supports en matière notamment de recrutement et de communication.

Cette dynamique collective permet d'engager des actions concrètes tout en testant l'utilité et l'efficacité de ce poste. L'objectif est de mesurer les résultats obtenus, d'évaluer l'engagement des partenaires, et de poser les bases d'un financement que les acteurs espèrent pérenne si cette expérimentation s'avère concluante. Portée par une énergie positive et une forte motivation, sous l'impulsion et la coordination de Madame Vernier, l'ensemble des acteurs mène cette mission avec détermination, dans l'ambition commune de faire de cette initiative un succès durable.

Cela passera notamment par :

- Le développement de partenariats avec les établissements de formation,
- La création d'une identité visuelle commune,
- Et la valorisation du projet sur des supports modernes comme LinkedIn.

En unissant leurs forces, les acteurs locaux espèrent non seulement relever les défis actuels, mais aussi ouvrir la voie à la création d'initiatives similaires ailleurs en BFC.

Envie de vous impliquer ?

Intéressé par le projet ?

Vous souhaitez plus d'informations ?

N'hésitez pas à contacter Madame Vernier :

✉ [avernier@handy-up.org](mailto:avernier@handy-up.org)

☎ 06.19.97.82.40

Chloé Ramillon,  
Chargée de mission Démocratie en Santé,  
pour les membres du groupe du CTS 70





## Les Conseils Territoriaux de Santé

Faciliter l'installation de nouveaux médecins sur le territoire nivernais

Le Conseil Territorial de Santé de la Nièvre (CTS 58) a identifié, dans le cadre de sa feuille de route issue du Projet Régional de Santé (PRS), une problématique majeure : la difficulté pour les habitants à trouver un médecin traitant, due à la baisse du nombre de praticiens sur le territoire.

Afin de proposer une solution aux nivernais, un groupe de travail a été constitué au sein du CTS, réunissant divers acteurs du territoire issus d'organismes, d'associations et de structures variés tels que la Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné de Bourgogne-Franche-Comté (FeMaSCo BFC), la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) Amandinoise de Saint-Amand-en-Puisaye, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Nièvre, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Infirmiers, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nevers Sud-Nivernais, les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) de la Nièvre, le Conseil Régional et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

### Une dynamique d'installation facilitée

Porté par la FeMaSCo BFC, et financé à parts égales par le Conseil Régional BFC et l'ARS BFC, ce projet vise à permettre à de jeunes médecins de tester pendant 12 mois l'exercice libéral en exercice coordonné dans un territoire rural ou périurbain. Trois villages seront proposés dans un premier temps : Donzy, Dornes et Montsauche les Settons. Locaux professionnels et moyens logistiques sont mis à disposition, dans un environnement favorable à l'installation.

### Difficulté pour les professionnels de santé à s'installer en libéral

Les jeunes médecins sont souvent réticents à s'installer en libéral du fait de la complexité des démarches administratives, de la méconnaissance du territoire, ou encore de la transition entre un statut d'interne salarié et une pratique libérale. Pour répondre à ces difficultés, le projet du CTS 58 prévoit un appui concret autour de trois grands axes :



- Un accompagnement par un médecin de compagnonnage, expérimenté qui accompagnera le jeune praticien dans ses premiers pas.
- La mise à disposition d'un assistant médical, recruté par le Groupement Employeur de la FeMaSCo (GE-Masco), permettant au médecin de se concentrer sur le soin.
- Un soutien à l'intégration au sein de la MSP, afin de favoriser le travail en équipe et le parcours de soins coordonné.



Flyer général expliquant le dispositif "un an pour s'ancrer"

### Un projet au service du territoire et de la santé de ses habitants

En facilitant l'installation de nouveaux médecins et en sécurisant leur environnement de travail, le CTS 58 et ses partenaires entendent répondre aux besoins de santé de la population nivernaise, tout en revitalisant l'offre de soins dans les territoires ruraux.

Chloé Ramillon,  
Chargée de mission Démocratie en Santé,  
pour les membres du CTS 58



## Le mot de l'expert

### Les changements engendrés par les grandes lois Handicap

LE POINT DE VUE DE CHRISTOPHE ALLIGIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL RÉGIONAL DE L'UGECAM ET VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE MÉDICO-SOCIALE DE LA CRSA.

*Il y a 50 ans, la loi du 30 juin 1975 posait les premières pierres d'une politique publique du handicap. Trente ans plus tard, la loi du 11 février 2005 affirmait de nouveaux droits : égalité, citoyenneté, compensation, accessibilité. Deux textes fondateurs qui ont marqué les esprits et les pratiques.*

*Mais si ces lois ont profondément transformé le paysage médico-social, elles laissent encore en suspens une question essentielle : comment traduire leurs principes dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, et surtout, de façon équitable sur tout le territoire ?*



### Un changement de pratique

En un demi-siècle, la logique a basculé. Là où l'on cherchait autrefois à "soigner", on vise aujourd'hui à accompagner. Le principe n'est plus systématiquement le traitement du patient mais l'adaptation de l'environnement pour permettre à chacun de développer ses potentialités.

Dans les établissements médico-sociaux, les parcours sont devenus plus flexibles. Parfois à la demande des familles, l'accompagnement séquentiel se développe, les formules d'accueil évoluent, le retour à domicile est mieux suivi. Le milieu ordinaire est devenu la norme de référence, non plus l'exception tolérée.

Cette transformation s'observe aussi dans la manière dont les personnes concernées s'approprient leurs droits. Grâce à des outils comme le FALC, mais aussi à la maturité grandissante des familles et des personnes accompagnées, les décisions sont davantage partagées. Le droit de choisir, de s'exprimer, d'élaborer un projet de vie personnel devient un fait, et plus seulement un principe. Les démarches restent complexes pour beaucoup, mais les attentes évoluent – et avec elles, les exigences.

La logique de compensation du handicap fait désormais partie des pratiques dans de nombreux établissements. Le projet personnalisé est un outil central de l'accompagnement. La participation à la vie sociale, dans ses différentes formes, est mieux reconnue. Le droit de vote, symbole fort, est de plus en plus soutenu sur le terrain.

Mais d'autres principes tardent à se traduire. L'accès aux soins illustre ces ruptures: selon les situations, une personne en situation de handicap pourra ou non accéder à un médecin traitant, un spécialiste, un accompagnement de proximité.

Ces écarts ne relèvent pas uniquement des moyens alloués. Ils tiennent aussi à l'organisation du système et à la manière dont les professionnels sont préparés à accueillir et comprendre la diversité des situations.

### **Former et acculturer, deux points clés pour un changement durable**

La formation constitue aujourd'hui un levier structurant pour rendre les droits effectifs. Il ne s'agit pas seulement de développer des compétences techniques sur le handicap, mais de changer les représentations, de construire une culture commune de l'inclusion, non seulement pour les professionnels de santé mais pour tous les secteurs.

Quand la formation permet une rencontre humaine directe avec les personnes concernées, elle modifie durablement les postures. Elle réduit les peurs, les maladresses, les filtres inconscients. Elle crée les conditions d'un accès plus juste aux services.

Aujourd'hui, ces dynamiques restent souvent portées localement, à l'initiative d'équipes engagées. Elles doivent devenir systémiques. Former l'ensemble des professionnels, dans tous les secteurs, est un prérequis pour rendre effectives les ambitions des lois de 1975 et 2005.

### **Si vous pouviez réécrire un article de la loi de 2005...**

Pour Christophe Alligier deux éléments pourraient être ajoutés à l'article 2 pour une portée plus concrète: d'une part, la reconnaissance du handicap comme un risque social nécessitant une couverture à part entière, au même titre que la maladie ou la vieillesse, d'autre part, une organisation de proximité fondée sur le droit commun. Les dispositifs spécialisés ne suffisent plus à garantir l'accès aux soins, à l'emploi ou aux droits. Ce sont les structures de droit commun comme les cabinets dentaires, les universités, les services sociaux de proximité, qui doivent intégrer les besoins des personnes handicapées dans leur fonctionnement quotidien.

Il ne suffit plus aujourd'hui de garantir un socle de droits: il faut penser leur mise en œuvre dans une société qui change. La génération qui grandit aujourd'hui dans des classes plus inclusives portera demain de nouvelles attentes, et la société devra y répondre.

Former, adapter, écouter, simplifier: voilà les axes de travail pour les années à venir. Faire tomber les murs, visibles ou invisibles, qui isolent encore. Créer des espaces de rencontre, de droit, d'échange. Car quand on pense l'environnement pour les plus fragiles, on améliore le quotidien de l'ensemble de la population.

*Claire Brodier,  
Chargée de mission Démocratie en Santé*

## Les partenaires s'adressent à vous !

Agissez pour la santé de tous, représentez les usagers !

Nous sommes tous des usagers de la santé mais certains s'engagent pour l'amélioration de notre système de santé, porter notre voix et défendre nos droits. Ce sont les représentants des usagers (RU) !

Tous les 3 ans, les mandats de représentants des usagers dans les Commissions des usagers des établissements de santé publics et privés sont renouvelés. La campagne de renouvellement intégral 2025 a été lancée le 13 mai dernier par l'Agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté pour une prise de poste en novembre.

Au sein de chaque Commission des usagers des 127 établissements de santé de la région, siègent 4 RU. L'appel à candidatures concerne donc 508 postes.

### Devenir RU, pourquoi pas vous ?

#### Le représentant des usagers

C'est un bénévole d'une association agréée du système de santé. Il veille à la défense des droits et des intérêts des usagers.

L'action du RU, en particulier au sein des établissements de santé, contribue à l'amélioration de la qualité. Il participe, notamment à l'occasion de la découverte de dysfonctionnements, à l'évolution des pratiques des professionnels pour une meilleure prise en soins des patients et globalement un meilleur accueil des patients, des aidants et de leurs proches. Le RU est bien entendu tenu au secret professionnel dans l'exercice de sa mission.

Au-delà de ce changement de pratiques, la représentation des usagers permet un changement de regard au cœur même du système de soins : faire entrer le point de vue de l'utilisateur dans l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement hospitaliers par exemple, et en tenir compte pour construire la politique qualité.

#### Ils vous en parlent...

- *"Ma volonté n'est pas de tout chambouler mais, grâce à mes connaissances et mon vécu, je contribue à l'amélioration et la qualité des prises en charge."* Serge
- *"Nous débattons tous ensemble, professionnels de santé, décideurs, personnes malades. J'ai pu faire des propositions toutes simples auxquelles personne n'avait eu le temps de réfléchir."* Maud
- *"Le représentant des usagers a ce rôle, en quelque sorte, d'interface entre le malade et le système ; par sa neutralité bienveillante, il permet souvent d'établir un dialogue pour apaiser les tensions."* Robert

- "Cette fonction est enrichissante, je me sens utile. J'ai l'impression d'apporter ma pierre à l'édifice." Elodie

## Et si vous aussi vous deveniez RU ?

Être représentant des usagers, c'est avant tout un engagement associatif. C'est pourquoi, pour devenir RU, vous devez être membre d'une association agréée en santé.

✓ Si vous n'êtes pas membre d'une association agréée en santé  
Contactez la délégation France Assos Santé Bourgogne Franche-Comté qui vous orientera vers une association qui vous ressemble et partage vos valeurs.

✓ Si vous êtes membre d'une association agréée  
Faites part de votre souhait à votre association. C'est elle qui soumettra votre candidature à l'ARS Bourgogne Franche-Comté.

## Pour vous éclairer davantage

### Combien de temps cela prend ?

Des réunions ont lieu chaque trimestre au minimum. En dehors de ces réunions officielles, il faut compter entre 15 et 20 jours par an, pour donner votre avis sur des documents, participer à des groupes de travail, ou accompagner certains usagers. Des dispositions, soumises à conditions, existent pour les salariés (congé de représentation).

### Comment cette mission est-elle accompagnée ?

Vous bénéficiez de l'aide de votre association et aussi de la délégation France Assos Santé, qui vous fourniront les informations et les outils dont vous aurez besoin. Vous suivrez en premier lieu la formation de base obligatoire puis d'autres modules de formation dispensés par France Assos Santé, en fonction de vos besoins et de vos souhaits.

### Vous n'êtes pas seul !

Vous formez une équipe avec les autres RU, au nombre de 4 dans chaque Commission des usagers (2 titulaires et 2 suppléants).

L'équipe de France Assos Santé Bourgogne Franche-Comté est à votre disposition pour tout renseignement :

- par mail à l'adresse [bourgogne-franche-comte@franche-assos-sante.org](mailto:bourgogne-franche-comte@franche-assos-sante.org)
- et par téléphone au 03.81.51.84.31 et au 03.80.49.19.37.

D'après une enquête menée en 2025 par France Assos Santé Bourgogne Franche-Comté auprès des représentants des usagers de la région, **la fonction de RU est conforme aux attentes pour 94 % des répondants.**

## Les partenaires s'adressent à vous !

"Soins primaires : pour un service public de la santé" par l'ARUCAH

Le mois de mai a vu le débat sur l'installation des médecins revenir au premier plan de l'actualité posant une nouvelle fois le problème de l'organisation des soins primaires.

On connaît le service public hospitalier pour les soins de 2<sup>o</sup> recours, mais le pendant n'existe pas pour les soins primaires.

C'est un peu comme si, en matière d'éducation, le service public commençait au lycée ou à l'université et avait "oublié" l'école primaire et le collège, chacun devant se débrouiller pour les premières années d'éducation.

Dans une tribune publiée par Le Monde du 13 mai, Martin Hirsch, l'ancien directeur général de l'Assistance Publique -Hôpitaux de Paris (APHP) propose la création d'un service public de la santé qui mérite que l'on s'y intéresse.

### Le poids de l'histoire :

La naissance de l'Assurance-maladie s'est faite avec l'opposition du corps médical, avec une sorte de "Yalta" : la solidarité nationale ne contrarierait pas les principes de la médecine libérale, parmi lesquels la liberté d'installation, mais aussi le paiement à l'acte, et n'interfererait pas avec l'organisation des soins non hospitaliers.

### Ce que dit la loi :

Mais aujourd'hui, que dit la loi ? La loi Kouchner du 4 mars 2002 « relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé » a introduit dans le code de la santé publique (CSP) les principes du droit à la santé.

L'article L 1110-5 issu de cette loi modifiée par celle du 2 février 2016 « créant de nouveaux droits en faveur des malades et personnes en fin de vie » prévoit que :

*"Toute personne a, compte tenu de son état de santé et de l'urgence des interventions que celui-ci requiert, le droit de recevoir, sur l'ensemble du territoire, les traitements et les soins les plus appropriés... et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité sanitaire et le meilleur apaisement possible de la souffrance au regard des connaissances médicales avérées..."*

L'article L 1110-1 modifié par la loi du 22 février 2022 "relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale", oblige *"les professionnels et les établissements de santé, les organismes d'assurance maladie ou tous autres organismes ou dispositifs participant à la prévention, aux soins ou à la coordination des soins, et les autorités sanitaires contribuent, avec les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le champ de leurs compétences respectives fixées par la loi, et avec les usagers, à développer la prévention, garantir l'égal accès de chaque personne aux soins nécessités par son état de santé et assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible."*

Ces dispositions combinées ne décrivent-elles pas des missions de service public ? Aussi, avant de débattre des conditions d'installation des médecins ne faudrait-il pas commencer par créer un service public de santé qui, curieusement, n'existe pas ?

### **Quelle autorité ?**

Tout d'abord un service public impose de désigner une autorité qui l'organise et en soit la garante.

Ne serait-ce pas l'occasion pour donner aux collectivités territoriales des compétences en matière de santé, qu'aujourd'hui elles n'ont pas, mais dont elles ont tendance à s'emparer pour faire face à la crise en accordant, en dehors de tout cadre légal, des aides financières et matérielles pour encourager l'installation des professionnels de santé, avec parfois le risque de surenchère ?

Quel serait le cadre géographique ? La commune ou plutôt l'intercommunalité ? Ce cadre serait probablement trop étroit ; celui du groupement hospitalier de territoire (GHT) serait nettement préférable

### **Quelle organisation et avec qui ?**

Un service public suppose également de définir son organisation et la place des professionnels en son sein.

Les professionnels libéraux qui exercent déjà des missions de service public qui ne disent pas leur nom, pourraient continuer à exercer en libéral comme délégués de service public ou comme salariés dans un cadre contractuel.

Ce service public pourrait être centré sur les médecins ou de préférence être pluriprofessionnel en réunissant des équipes de soins ou des équipes de santé incluant tous les acteurs.

Ces mêmes professionnels pourraient partager leur activité entre les soins primaires et un exercice en établissement de santé (hôpital de proximité) ou en établissement médico-social créant ainsi un lien avec le service public hospitalier qui reste aujourd'hui l'une des faiblesses de notre système.

On pourrait même concevoir qu'un hôpital puisse disposer d'un service de soins primaires comme cela se pratique dans d'autres pays.

### **Quelles missions ?**

Les soins primaires seraient la 1<sup>o</sup> mission de ce service public, mais ce pourrait être l'occasion de réunir le soin et la prévention, de généraliser le concept de « responsabilité populationnelle qui commence à émerger, et d'associer à ce service public la santé au travail et la santé scolaire.

Ce service public pourrait également être associé à la mission de formation des professionnels en développant une véritable alternance assortie d'une rémunération en contrepartie d'un engagement de servir dans ce service public durant une durée à définir.

Près d'un siècle après la naissance de l'Assurance-maladie par la loi du 5 avril 1928 et au moment où la Sécurité sociale célèbre ses 80 ans, qu'il nous soit permis de rêver de la création d'un tel service public de santé fait pour les usagers et avec eux.

## L'invité du Bulletin

### Donner une voix aux aînés : l'Europe face au défi du vieillissement

*Dans les coulisses de Bruxelles, Philippe Seidel Leroy porte la voix des aînés européens. À travers le réseau AGE Platform Europe, il défend une santé publique inclusive, alerte sur les inégalités d'accès aux soins, et milite pour que le vieillissement ne soit plus considéré comme un problème.*

Parler du vieillissement, c'est parler d'avenir. Philippe Seidel Leroy, n'est pas médecin, mais il soigne une fracture majeure de nos sociétés : celle qui isole les personnes âgées, les invisibilise, ou pire, les rend indignes. À Bruxelles, au cœur des institutions européennes, il porte la voix de millions de seniors à travers AGE Platform Europe, un réseau citoyen aussi discret qu'influent.



À la croisée des chemins entre citoyenneté, santé publique et droits fondamentaux, il milite pour une société européenne où la longévité est perçue non comme un poids, mais comme un progrès de civilisation. Il y coordonne notamment les questions de santé, de soins de longue durée, ainsi que la lutte contre les abus et négligences envers les aînés, en sa qualité de Responsable du plaidoyer pour les politiques économiques et sociales au sein d'AGE Platform Europe.

Dans son bureau, pas de tableau Excel sur la démographie. À la place, des dossiers sur l'accès aux soins, les abus en établissements, ou les aidants familiaux à bout de souffle. Car si les politiques de santé restent une compétence nationale, Philippe le répète : « *L'Europe peut faire beaucoup plus qu'on ne le pense* ». Aujourd'hui, il nous éclaire sur le rôle de l'Union européenne et surtout sur la manière dont chaque citoyen peut contribuer à faire évoluer les politiques.

#### **Un réseau européen au service du bien vieillir, pas une machine à influence**

AGE Platform Europe, plus grand réseau d'organisations pour les personnes âgées en Europe, regroupe une multitude d'organisations du syndicat de retraités au réseau européen de femmes âgées en passant par les clubs seniors à but social : sa diversité fait sa force. Présent dans presque tous les pays européens, au-delà même de l'Union, ce réseau agit comme un lobby citoyen, qui défend non pas des intérêts économiques, mais bien des valeurs fondamentales : solidarité intergénérationnelle, lutte contre l'âgisme, respect des droits humains à tout âge. Il constitue également une plateforme de représentation de la parole citoyenne : « *Beaucoup pensent qu'ils sont seuls. Mais il suffit d'ouvrir la porte d'un établissement, d'écouter un aidant, pour comprendre qu'une autre politique est possible* ».

Ensemble, ils partagent ainsi la vision commune d'une société inclusive où la longévité est considérée comme un succès de civilisation, et non comme un fardeau.

### **Santé et vieillissement : l'Europe en soutien, mais pas en pilote**

Même si les politiques de santé relèvent des États membres, l'Union européenne joue un rôle essentiel dans les politiques publiques de santé : elle finance, coordonne, et normalise. Elle contrôle les médicaments, finance la recherche sur les maladies rares ou encore des initiatives innovantes, comme l'adaptation des établissements de soins aux enjeux climatiques, par exemple.

Autre exemple souvent méconnu : le programme Erasmus+. Souvent associé aux jeunes, il inclut aussi des actions pour la formation des professionnels du soin et le financement d'actions au niveau local. Des projets transnationaux permettent ainsi de créer des modules de formation communs, sur des sujets aussi actuels que la diversité culturelle dans les EHPAD, et des financements peuvent être attribués pour des projets territoriaux. Un outil clé pour bâtir des réponses européennes adaptées aux réalités locales.

« On oublie que l'Europe, c'est aussi un levier concret pour les professionnels de terrain », rappelle Philippe Seidel.

### **Les défis du vieillissement : accessibilité et reconnaissance**

Le vieillissement de la population pose des défis majeurs, notamment en termes de financement. Dès lors, face à la transition démographique, l'Europe doit investir autrement.

Philippe Seidel alerte, il est souvent plus rentable d'investir dans des environnements accessibles que dans des soins correctifs, plus rentable d'aménager l'environnement (accessibilité des bâtiments, mobilité, logement) que de recourir à des soins intensifs une fois la dépendance installée. Cela améliore la qualité de vie, prévient la perte d'autonomie et réduit les coûts à long terme. De la même manière, il relève que les retraités sont souvent oubliés des politiques publiques, à l'instar de la Belgique, où la première consultation psychologique gratuite était réservée aux actifs : « *L'âgisme institutionnel existe. Et il commence souvent là où l'on croit bien faire* ». Grâce à l'action des membres flamands de AGE, cette politique a pu être changée.

L'UE a lancé la Care Strategy, première tentative de coordination européenne en matière de soins de longue durée. Mais ce n'est encore qu'une recommandation : pour Philippe Seidel, il faut aller plus loin, reconnaître et structurer ce secteur clé. Il alerte : « *Les soins de longue durée doivent soutenir l'indépendance tout au long de la vie, et non enfermer dans un modèle unique d'institutionnalisation* ».

Autre enjeu central : les aidants informels. Souvent invisibles, ils assurent près de 80 % des soins en Europe, au prix de leur propre santé et vie professionnelle : en majorité des femmes, ils sont contraints de quitter le marché du travail pour s'occuper de leurs proches. AGE milite pour une formalisation de ces soins, bénéfique à la fois pour la société et pour les aidants eux-mêmes.

## **Une action politique et citoyenne : s'engager pour faire entendre la voix des aînés**

Comment agir en tant que citoyen ? « *Beaucoup de gens se sentent seuls face à leurs problèmes. Mais en cherchant d'autres personnes concernées, en se fédérant, on peut porter une voix* », souligne Philippe Seidel. Que ce soit dans une association d'aidants, de patients, ou dans des réseaux européens comme AGE, chacun peut jouer un rôle : « *Il faut oser parler, se fédérer, faire entendre sa voix. L'Europe a besoin des témoignages du terrain* ». La mobilisation des citoyens est essentielle.

S'engager dans une association, rejoindre un réseau européen, participer à des groupes de réflexion : les moyens d'agir sont nombreux. Et c'est aussi au sein des établissements que le changement s'opère : repenser la place des résidents, renforcer leur autonomie, écouter leurs besoins. AGE Platform Europe collabore activement avec les institutions européennes, tout en restant indépendante (les financements privés sont filtrés par un comité éthique).

## **Pas un problème à gérer mais un projet à construire**

À travers AGE Platform Europe, Philippe Seidel Leroy défend une vision forte : celle d'une société où le vieillissement n'est pas un problème à gérer, mais un projet à construire. Et pour cela, l'Europe n'est pas seulement une institution lointaine : c'est un outil au service des citoyens, à condition que ceux-ci s'en saisissent.

### **En savoir plus**

➡ Retrouvez les actions, publications et membres d'AGE Platform Europe sur [www.age-platform.eu](http://www.age-platform.eu)

*Louise Lepage,  
Chargée de mission Démocratie en Santé*

### **Retrouvez Philippe Seidel lors de la réunion plénière de la CRSA du 14 octobre 2025, de 14h à 16h, à Auxerre :**

Suite à de nombreuses réflexions autour de la solitude, ainsi qu'un travail de recherche sur le suicide parmi les personnes âgées, les membres de AGE souhaitaient élaborer une position sur la santé mentale des aînés. La santé mentale souffre elle-même d'un tabou, et dans le cadre du vieillissement, l'âgisme en rajoute pour marginaliser des vécus qui pourraient faire objet de prévention, d'accompagnement et de traitement si l'on le permettait. Philippe Seidel présentera cette position et des levier d'action du niveau local au niveau européen lors de la réunion plénière.

### Un aperçu de AGE :

AGE Platform Europe est le plus grand réseau d'organisations de et pour les personnes âgées en Europe. Notre vision est celle d'une société inclusive, fondée sur le bien-être des personnes de tout âge, la solidarité entre les générations et le plein droit de profiter de la vie, de participer et de contribuer à la société. Parallèlement, les droits et responsabilités de chacun tout au long de sa vie doivent être pleinement respectés. Nous voyons la longévité comme l'un des plus grand succès de l'humanité et cherchons à lutter contre l'âgisme, à promouvoir les droits humains tout au long de la vie, à réduire les inégalités et à permettre à chacun de vivre pleinement et dignement. Dans notre activité, nous voulons porter la voix des personnes âgées vis-à-vis de l'Union européenne et des organisations internationales telles que l'Organisation Mondiale de la Santé, le Conseil des Droits Humains et l'ONU, ainsi que favoriser l'échange de pratique et d'expériences entre nos membres.

site web : [www.age-platform.eu](http://www.age-platform.eu)

### Au sujet de Philippe Seidel :

Je suis responsable de plaidoyer pour les politiques économiques et sociales, ainsi que la personne de liaison entre AGE et le Parlement européen. Je facilite notre groupe de travail interne sur les politiques de santé, de soins de longue durée et de lutte contre l'abus et la négligence des personnes âgées. Au Parlement européen, j'essaie de suivre de près les rapports et travaux législatifs concernant notre travail et de fédérer le groupe d'intérêt entre eurodéputés « *Europe pour tous les âges* »

### Nos positions récentes dans le domaine de la santé et des soins :

- Position sur les soins de longue durée : les soins doivent soutenir notre indépendance tout au long de la vie
- Position sur la santé mentale des personnes âgées
- Article lors de la Journée internationale d'action contre la chaleur
- Lutter contre le suicide chez les personnes âgées en Europe
- Analyse des nécessités de réforme dans les soins de longue durée en Europe et dans 10 Etats-membres

### L'astuce du Bulletin

#### Qu'est-ce que le télésoin ?

Le télésoin désigne la prestation d'actes de soins à distance réalisée par un pharmacien ou un professionnel paramédical (comme un kinésithérapeute, orthophoniste, infirmier...) grâce à des outils numériques. Il s'appuie sur la vidéo, permettant un échange de qualité entre le professionnel et le patient.

#### Quelle différence avec la télé-médecine ?

La télé-médecine et les télésoins sont deux pratiques de soins à distance, mais elles diffèrent principalement par qui les réalise et dans quel cadre. Souvent confondu avec la télé-médecine, le télésoin désigne une pratique spécifique : il s'agit d'un acte de soin réalisé à distance par un professionnel paramédical (infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, pharmacien...). Contrairement à la télé-médecine, qui relève d'un acte généralement pratiqué par un médecin, le télésoin concerne des suivis ou accompagnements dans des domaines tels que la rééducation, les soins infirmiers ou encore l'éducation thérapeutique.

**Télé-médecine :** acte médical réalisé à distance par un médecin (ou dans certains cas, un autre professionnel médical habilité comme un maïeuticien ou un chirurgien-dentiste).

#### Exemples :

- *Téléconsultation (consultation à distance avec un médecin)*
- *Télé-expertise (demande d'avis entre médecins)*
- *Télé-surveillance médicale (suivi à distance de données de santé)*
- *Télé-assistance médicale (aide à un professionnel de santé lors d'un acte)*
- *Régulation médicale (notamment par le SAMU)*

Cadre juridique : encadré par le Code de la santé publique (Article L6316-1) et soumis à des règles strictes (consentement du patient, confidentialité, traçabilité, etc.)

#### Différences clés

Élément	Télé-médecine	Télésoins
Réalisé par	Médecin (ou certains professionnels médicaux)	Professionnel paramédical
Nature de l'acte	Médical (diagnostic, ordonnance, suivi)	Soins, accompagnement, éducation
Objectif principal	Prise en charge médicale	Suivi, aide, prévention
Cadre légal	L6316-1 CSP	L6316-2 CSP

**Télésoins :** acte de soins réalisé à distance par un professionnel paramédical, comme un infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, pharmacien, etc.

#### Exemples :

- *Suivi infirmier à distance d'un pansement ou d'un traitement*
- *Séance de rééducation en télékinésithérapie*
- *Conseil pharmaceutique en visio*

Cadre juridique : introduit par la loi et développé à partir de 2020, notamment pour élargir les soins à distance pendant la pandémie. Encadré également par l'article L6316-2 du Code de la santé publique.

## Pourquoi opter pour le télésoin ?

Le télésoin s'appuie principalement sur la visioconférence, permettant un échange direct entre le patient et le professionnel. Il se révèle particulièrement adapté pour : les personnes à mobilité réduite, âgées ou vivant en zone rurale, le suivi régulier de traitements ou de bilans paramédicaux et la prévention dans le cadre de maladies chroniques. En complément des consultations en cabinet, il permet de maintenir un lien régulier et de qualité entre soignant et soigné.

- **Accessibilité accrue** : idéal pour les patients dont les déplacements sont difficiles (personnes âgées, en situation de handicap, habitant en zone rurale...).
- **Suivi régulier facilité** : permet d'assurer une continuité des soins entre les visites physiques, notamment dans le cadre de rééducation, de suivi d'ordonnances ou de bilans paramédicaux.
- **Gain de temps et de confort** : évite les trajets superflus, tout en offrant un suivi professionnel de qualité.

**MON ESPACE SANTÉ**  
*pour quoi faire ?*

- Pour avoir tout au même endroit**  
Mon espace santé permet d'avoir tout au même endroit : résultats d'exams, ordonnances, historique de soins, son agenda avec les rendez-vous médicaux passés et à venir...
- Pour pouvoir échanger directement avec les professionnels**  
Sur Mon espace santé, on trouve une messagerie sécurisée qui permet d'échanger avec les professionnels de santé.
- Pour une meilleure gestion de ma santé**  
Grâce à Mon espace santé, les professionnels de santé qui s'occupent de moi disposent d'un accès facilité à mon dossier médical, ce qui améliore la coordination des soins et, ce faisant, de ma prise en charge.
- Parce que c'est totalement sécurisé**  
Mon espace santé est un service totalement sécurisé, hébergé sur des serveurs certifiés, où seuls vous (ou votre représentant légal), votre médecin traitant et les professionnels de santé que vous avez autorisé peuvent y accéder.
- Parce que je peux tout suivre**  
Pour plus de sécurité, vous avez accès à l'historique des connexions à votre compte. Ainsi, à chaque fois qu'un professionnel accède à votre espace santé et consulte les informations qu'il contient, cet accès est tracé et vous est notifié.
- Un réseau d'ambassadeur actif !**  
Mon espace santé dispose de tout un réseau d'ambassadeurs prêts à vous accompagner dans vos démarches et à répondre à vos questions.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [www.monespace-sante.fr](http://www.monespace-sante.fr)

## Concrètement, comment cela fonctionne ?

La mise en place d'un télésoin repose sur une organisation simple mais encadrée :

- Avant le soin, le patient et le soignant conviennent ensemble de l'opportunité d'un acte à distance. Le professionnel vérifie la possibilité technique (connexion internet, caméra) et obtient le consentement éclairé du patient, en l'informant sur le déroulé, la confidentialité et le coût.
- Pendant le soin, grâce à la vidéo, l'identification du patient est effectuée en toute sécurité, garantissant la traçabilité. Le professionnel réalise l'acte (ex. : suivi de rééducation, bilan orthophonique) et donne les indications nécessaires.
- Après le soin, un compte-rendu est enregistré et transmis au patient, ainsi qu'au médecin traitant si le patient a accepté. Il peut aussi être intégré sur votre espace santé (infographie Mon espace Santé).

## Quels soins peuvent être réalisés en télésoin ?

Les domaines d'application sont variés. Exemples fréquents : rééducation à distance (post-opératoire, respiratoire), orthophonie (suivis de bégaiement, rééducation de la parole), bilan de médication, conseils en éducation thérapeutique pour maladies chroniques. Le télésoin sert donc principalement à compléter, et non remplacer, les soins en présentiel, en assurant un suivi fluide et continu.

## Un cadre sécurisé et un remboursement assuré

Encadré juridiquement depuis le décret du 3 juin 2021, le télésoin répond aux mêmes obligations que les actes en présentiel : confidentialité, traçabilité, sécurisation des données.

Côté prise en charge, les actes de télésoin sont remboursés aux mêmes conditions que les actes réalisés en cabinet, à condition de respecter le parcours de soins coordonné.

## À retenir

Le télésoin est une solution complémentaire, simple et sécurisée, qui :

- Favorise l'accès aux soins,
- Améliore le suivi de certaines pathologies,
- Maintient le lien entre le patient et son professionnel.

Ce dispositif ne remplace pas la présence physique, mais constitue une alternative précieuse, notamment quand les déplacements sont compliqués. Ainsi, avec le développement des outils numériques de santé, le télésoin représente une nouvelle façon de prendre soin, en alliant proximité, technologie et sécurité. Un atout pour enrichir le parcours de soins de chacun !

*Louise Lepage,  
Chargée de mission Démocratie en Santé*

- *Cet article reprend la fiche « Santé, Info, Droits, Pratiques A.3.6 », mise en place par France Asso Santé dans le cadre de son service Santé Info Droits. Vous pouvez la retrouver via le lien suivant : [https://www.france-assos-sante.org/publication\\_document/a-14-2-le-telesoin/#](https://www.france-assos-sante.org/publication_document/a-14-2-le-telesoin/#)*
- *Si vous avez besoin de conseils, vous pouvez également vous adresser directement au service en posant vos questions en ligne sur [www.france-assos-sante.org/sante-info-droits](http://www.france-assos-sante.org/sante-info-droits), ou par téléphone au 01.53.62.40.30, pour toutes problématiques juridiques et sociales liées*

# LE TÉLÉSOIN



## Qu'est-ce que le télésoin ?

C'est un acte de soins réalisé à distance par un professionnel paramédical, grâce à des outils numériques (en visio-conférence).

## Différences avec la télé-médecine

<b>Télé-médecine</b>	Médecin ou équivalent
<b>Télésoin</b>	Professionnel paramédical

## Pourquoi choisir le télésoin ?



Accessibilité accrue



Suivi régulier facilité



Gain de temps et de confort

## Comment cela fonctionne ?



**Avant le soin**  
Echanges avec le professionnel et vérifications techniques



**Pendant le soin**  
Identification sécurisée, réalisation du soin à distance



**Après le soin**  
Compte-rendu envoyé au patient et au médecin traitant, avec son accord.



**Remboursement**  
Mêmes conditions que pour un acte identique réalisé en présentiel.

## QUELS ACTES PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS ?

Télé-rééducation

Bilan partagé de médication

Diagnostic de pédicurie - podologie

Orthophonie

...

## L'agenda

# JUILLET 2025

Démocratie en santé

Journées, semaines et événements nationaux et internationaux

Evènements à venir

Webinaire

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	1	Assemblée plénière de la CRSA	Rencontre jurassienne sur l'autodétermination (39)	4	5	6
7	Journée régionale - Accessibilité alimentaire en QPV (21)	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Pour en savoir plus sur les événements, et trouver d'autres rendez-vous, consultez sur le site du RRAPPS : <https://rrapps-bfc.org/agenda>

**02.07.2025** | De 13h30 à 17h00

ARS BFC, 5 voie Gisèle Halimi, 25044 Besançon

### Assemblée plénière de la CRSA BFC

A l'ordre du jour :

- Remise de l'ouvrage du REQUA
- Témoignage Lauréats Label droits des usagers 2024 - Leila HANNOUNI et AFTC
- Présentation du rapport NEXUS par Patrick GIRAUDOUX
- Présentation du rapport droits des usagers par Anne LAUBY
- Rappel de l'appel à projet « Label droit des usagers » 2025
- Sensibilisation sur les savoirs expérientiels - Carole BERTOUX
- Météo des commissions spécialisées et des CTS 39 et 70
- Avis CRSA concernant l'avis de la CSMS sur la situation des ESMS
- Avis CRSA concernant les actes du séminaire de la CSP et la CSDU
- Renouvellement représentants CRSA BFC à la CNS

**03/07/2025** | de 9h00 à 17h00  
 Parc des expositions de Montmorot (39)

**Comment adapter les modèles d'accompagnement et agir pour favoriser une société inclusive ? Rencontre jurassienne sur l'autodétermination.**

Le CMPP et le SAMSAH du Jura (UGECAM BFC) organisent une journée de réflexion sur l'autodétermination. Marc Blin (INSHEA) animera une conférence, suivie d'échanges autour d'expériences concrètes. L'événement est ouvert à tous.  
 Envoyez le [COUPON REPONSE.pdf](#) à l'adresse mail suivante : [melanie.denys2@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:melanie.denys2@ugecam.assurance-maladie.fr)

**08/07/2025** | de 9h00 à 16h30  
 Maison Phare – Dijon (21)

**Accessibilité alimentaire en QPV : quels outils pour y parvenir ? Rencontre régionale.**

Trajectoire Ressources organise, en partenariat avec Alterre et les Ateliers Nomades, une rencontre régionale sur l'accessibilité alimentaire. Destinée aux acteurs de la politique de la ville et de l'alimentation, cette journée vise à échanger sur les enjeux alimentaires en QPV et à proposer des pistes concrètes pour une alimentation durable et accessible à tous.  
 Inscrivez vous en cliquant sur ce lien : [Accessibilité alimentaire en QPV : quels outils pour y parvenir ? - Mardi 8 juillet 2025](#)

**Pause pendant le mois d'août, rendez-vous au mois de septembre !**

# SEPTEMBRE 2025

Démocratie en santé    Journées, semaines et événements nationaux et internationaux    Evènements à venir    Webinaire

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2	3	4	5	6	7
CRSA CSDU						
8	9	10	11	12	13	14
			Rencontre territoriale Réseau PNNS (90)			Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer
15	16	17	18	19	20	21
	Définition de repères communs autour de la nutrition de la personne âgée (25)		Journée d'étude régionale : l'offre d'accompagnement des PSH se transforme ! (21) Assemblée Plénière CTS NFC			
22	23	24	25	26	27	28
	Stratégies d'intervention à des destination des personnes âgées (25)		CRSA Prévention			
29	30					
	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle (25)					

Pour en savoir plus sur les événements, et trouver d'autres rendez-vous, consultez sur le site du RRAPPS : <https://rrapps-bfc.org/agenda>

**09/09/2025** | de 10h00 à 12h00

*En présentiel : ARS BFC - 2 place des Savoirs - 21000 DIJON  
Salle B123*

### **Réunion de la commission spécialisée droits des usagers de la CRSA BFC.**

**21/09/2025** | Toute la journée

### **Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer**

La Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer a lieu chaque 21 septembre. Elle vise à sensibiliser le public, soutenir les malades et les aidants, et lutter contre les préjugés. En France, près de 900 000 personnes sont touchées. Des actions sont organisées partout : conférences, marches, témoignages, dépistages...  
Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : <https://www.francealzheimer.org/>

**18/09/2025** | de 9h00 à 12h00

*Maison départementale de l'environnement à Malsaucy (90)*

### **Des jardins pour tous : espaces verts et comestibles au service d'une alimentation durable et du mieux-être. Rencontre territoriale Réseau PNNS Nord-Franche-Comté**

Une rencontre dédiée à la nutrition (alimentation et activité physique) est organisée en Nord-Franche-Comté pour les professionnels des établissements, collectivités et entreprises. Elle favorisera les échanges autour des jardins et espaces verts, dans le cadre du PNNS et de la SNANC, pour promouvoir une alimentation durable et réduire les inégalités sociales en santé.  
Inscrivez vous en cliquant sur ce lien : [Rencontre PNNS NFC 2025](#)

**23/09/2025** | de 16h à 18h30

*La City, 5ème étage, 4 rue Gabriel Plançon à Besançon (25).*

### **Nutri'Time - Comment renforcer la prévention de la dénutrition de la personne âgée ?**

Les Nutri'Time sont des temps d'échange ouverts aux professionnels accompagnant les personnes âgées, pour les aider à mettre en place des actions d'éducation nutritionnelle, notamment lors de la semaine de la dénutrition. Trois matinées sont proposées, dont la première, centrée sur les repères nutritionnels liés à l'alimentation des seniors.

Inscrivez vous en cliquant sur ce lien : [Inscription Nutri'Time : Dénutrition - Besançon - les mardis 23, 30 septembre et 7 octobre 2025](#)

**25/09/2025** | de 9h15 à 16h15

*Maison des Sciences de l'Homme (MSH), 6 esplanade Erasme, 21000 Dijon*

**Journée d'étude régionale "De l'infusion à l'émulsion : l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap se transforme !"**

Une journée d'étude réservée aux professionnels pour échanger sur l'évolution de l'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap en Bourgogne-Franche-Comté. À travers un point régional et des ateliers, les participants partageront expériences et pistes de travail pour mieux répondre aux besoins des personnes concernées.

Informations et inscriptions en cliquant sur ce lien : [Journée d'étude Régionale - De l'infusion à l'émulsion - CREAL Bourgogne-Franche-Comté](#)

**25/09/2025** | de 14h00 à 16h30

*ARS BFC - 2 place des Savoirs - 21000 DIJON*

Salle C100

**Réunion de la commission spécialisée prévention de la CRSA BFC.**

**30/09/2025** | de 16h à 18h30

*La City, 5ème étage, 4 rue Gabriel Plançon à Besançon (25).*

**Nutri'Time - Comment renforcer la prévention de la dénutrition de la personne âgée ?**

La deuxième séance des Nutri'Time portera sur la posture éducative et les stratégies d'intervention auprès des personnes âgées. Elle vise à outiller les professionnels pour développer des actions adaptées en matière de nutrition et de prévention de la dénutrition.

Inscrivez-vous en cliquant sur ce lien : [Inscription Nutri'Time : Dénutrition - Besançon - les mardis 23, 30 septembre et 7 octobre 2025](#)

**30/09/2025** | de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

*Centre médico-social, 10 bis rue du Petit Chenois à Montbéliard (25).*

**Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Journée d'échange de pratiques**

Dans le cadre du Pass Santé Jeunes, une journée d'échange de pratiques pour les professionnels du Nord-Franche-Comté aura lieu le mardi 30 septembre au Centre médico-social de Montbéliard.

Pour vous inscrire, cliquez sur le lien : [Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle](#)